



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Trois Février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET :
RÉALISATION D'UN
CONTRAT DE PRÊT
LONG TERME D'UN
MONTANT DE 330 000
€ AUPRÈS DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS
POUR LE
FINANCEMENT DU
BUDGET RÉGIE
RÉSEAU DE
CHALEUR.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la large consultation réalisée auprès des banques dans le but d'obtenir des conditions de taux les plus avantageuses pour le besoin de financement du budget REGIE RESEAU DE CHALEUR de la Commune de LAPALISSE pour l'année 2026 (création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois).

L'offre remise par la Caisse des Dépôts et Consignations s'avère la plus avantageuse.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de la Commune de LAPALISSE est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 330 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt transition écologique

Montant : 330 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Échéances et intérêts prioritaire (déduit)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Sur avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie qui est le Conseil Municipal réuni ce jour,

Après débat, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que la proposition faite par la Caisse des Dépôts et Consignations est retenue dans les conditions rappelées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les 25/02/2026
et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 003-210301388-20260223-PRETRESEA330000-DE

S²LOW

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié

25 FEB. 2026

le :

24 FEB. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

